

Chaufontaine / Parents soulagés

Pas d'immersion à Marcel Thiry

Voilà plus d'un an que le projet d'immersion en langue allemande au sein de l'école primaire Marcel Thiry fait débat dans la commune de Chaufontaine. Enseignants et parents d'élèves ont toujours marqué leur opposition au projet de manière forte (pétition, manifestations...) car ils craignent que l'immersion entre en concurrence avec le projet déjà existant dans l'école, le tiers-temps pédagogique.

Ce mercredi en fin de séance du conseil communal, Daniel Bacquelaine, bourgmestre (MR) a annoncé que le projet d'immersion ne verrait pas le jour à Mehagne : « On avait demandé au directeur de nous faire des propositions de projet d'immersion. Il n'a pas réussi à recueillir l'assentiment des enseignants et des parents d'élèves. Mais pour nous, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il reste en place. » Pour Francine Legrand-Brisco, échevine (PS) de l'Instruction publique, « il faut être raisonnable, on ne va pas aller à l'encontre de l'équipe pédagogique et le regain d'inscription cette année dans

l'école ne permet pas de créer cette nouvelle filière. C'est vrai aussi qu'on ne peut pas mettre en concurrence deux projets pédagogiques forts dans la même école. »

La nouvelle n'a pas manqué de réjouir les parents d'élèves : « Pour nous, c'est l'aboutissement de plus d'un an de combat et un départ vers une nouvelle dynamique pour l'école. On va pouvoir maintenant continuer à construire des projets d'avenir sans encombre », s'enthousiasme Jasmina Dujardin, pour l'Association de parents.

Cependant la majorité calidifontaine n'abandonne pas l'idée de l'immersion sur la commune dans les années à venir. « On sait qu'il y a une demande, en abandonnant ce projet à Mehagne on déçoit certains parents du quartier enthousiasmés par le projet », affirme Francine Legrand-Brisco. Les élus communaux n'ont pas de projet précis mais le bourgmestre a indiqué qu'ils envisageaient plutôt une implantation spécifique de la filière d'immersion, dans une école à créer. ■ **JULIE SCHYNS**

Blegny / Les écoles communales à la pointe

Quand l'écran interactif remplace le tableau

L'ESSENTIEL

- D'ici la prochaine rentrée scolaire, les écoles communales de Blegny devraient être équipées d'écrans interactifs.
- Un système qui permet de travailler en réseau avec les élèves.
- Certains écoliers seront également équipés d'ordinateurs portables. Coût : 100.000 euros.

Adieu les craies, bonjour les stylets. Des effaceurs ? Désormais, un seul clic suffira pour faire disparaître les écritures. À partir du mois de septembre, les tableaux noirs disparaîtront des sept écoles communales blegnytoises. La commune s'appête à installer des écrans interactifs dans toutes les classes de 6^e primaire. Le principe ? Le « tableau » est relié à un ordinateur, d'où le professeur peut afficher des images, textes et vidéos ou écrire grâce à une craie virtuelle. « Cela permet de travailler en interactivité avec les enfants », souligne Arnaud Keydener, échevin PS de l'Enseignement. Pour les cours de géographie, de science ou d'éveil, on va pouvoir afficher des images concrètes. C'est tout de même mieux qu'un dessin ! »

Grâce à ce système, il est également envisagé de réaliser des cours en vidéoconférence, avec d'autres classes équipées du même matériel. « Nous étudions cet-

te possibilité avec les écoles des villages français de Bousies et Fontaine-au-bois, avec lesquels nous sommes jumelés, poursuit l'échevin. Nous avons aussi des contacts avec Gingelom et Lontzen. Cela pourrait être intéressant pour les cours de langue. »

PC portables

Pour poursuivre sur sa lancée, la commune va aussi procurer des PC portables à tous les élèves de la classe de 6^e primaire de l'école de Housse. L'ordinateur sera prêté aux écoliers, à l'école et à la maison, afin qu'ils puissent travailler en réseau.

Et suivre les cours à distance en cas d'absence ? « Ce n'est pas encore envisagé, mais rien n'est exclu », affirme le bourgmestre Marc Bolland (PS). Cette révolution doit se faire prudemment. Il ne faut pas non plus que l'outil devienne prioritaire. Les élèves continueront à écrire sur du papier et, pour éviter les dérives, les ordinateurs ne seront pas reliés à

Internet. »

Coût de l'équipement : 100.000 euros. Sur fonds propres. À travers ces « écoles interactives », Blegny espère relancer l'attrait de ses écoles communales. « À Housse, le nombre d'inscriptions est à la baisse depuis quelque temps, explique Marc Bolland. Nous avons donc demandé aux enseignants de réfléchir à un projet pédagogique novateur. »

Un tableau numérique a d'ores et déjà été installé dans une classe de Housse. Avant d'équiper les 6 autres établissements de l'entité, le point devra être voté lors du conseil communal de ce jeudi. En attendant, les professeurs concernés seront invités à signer un document marquant leur accord d'ajuster leur programme à ce nouvel outil. Peut-être vaudrait-il mieux conserver un petit bout du vieux tableau noir : à Housse, l'ordinateur relié à l'écran interactif est déjà... en panne. ■ **MÉLANIE GEELKENS**

Huy / Ses avocats justifient ses dépenses

Lizin et la carte Visa: « procès politique »



ANNE-MARIE LIZIN était absente lors de l'audience devant le tribunal correctionnel de Huy. © BELGA.

Le Kosovo ? Elle y était pour participer à la création d'un centre de radiologie. Le Bénin ? Il était question du jumelage du Centre hospitalier hutois et d'un hôpital africain. Tokaï Mura au Japon ? Un accident nucléaire venait d'y avoir lieu et les hôpitaux ont été particulièrement sollicités. Anne-Marie Lizin a peut-être refusé d'expliquer au PS ses dépenses liées à la carte Visa de l'hôpital de Huy (CHRH) lorsqu'elle en était présidente, elle a gardé ses arguments pour ses avocats.

Jeudi matin, en l'absence de la principale intéressée, le tribunal de 1^{ère} instance de Huy s'est penché sur la plainte du CHRH, qui compte récupérer l'argent que l'ex-socialiste aurait dépensé abusivement. Sur plus de 37.500 euros de dépenses, il lui accorde un forfait de 200 euros par mois, soit 10.200 euros pour les 4 ans de sa présidence, de 98 à 2002, et estime que le surplus a été utilisé abusivement pour payer hôtels de luxe et grands restaurants.

Pour la défense, les faits sont prescrits. De plus, « le conseil d'administration a eu connais-

sance de l'utilisation de la carte au fur et à mesure des dépenses, puisque les comptes ont été approuvés », souligne M^{re} Swennen. Il ajoute qu'Anne-Marie Lizin a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2002, et que « le CHRH a justifié toutes les dépenses au SPF Finances ». Les avocats de l'ex-socialiste s'étonnent également de la plaidoirie des avocats du CHRH. « On n'y pointe aucune dépense qui serait étrangère aux activités de l'hôpital, mais on demande au tribunal de consacrer un forfait issu de l'imagination tardive du conseil d'administration, forfait qui ne correspond à rien. C'est un mauvais procès, purement politique ». Du côté du CHRH, on estime que l'action a été introduite dans les délais, les dépenses ayant été faites dans le cadre d'un mandat verbal.

Anne-Marie Lizin a été démise de ses fonctions suite aux révélations de l'usage de la carte Visa. Elle a été exclue du PS et a perdu son mandat. Le jugement qui sera rendu le 26 mai aura un poids civil mais encore plus politique, à 18 mois des prochaines communales. ■ **ANNE-CATHERINE DE BAST**

Abonnez-vous !

Jusqu'à 30% d'économie! par rapport à l'achat au n°

3 formules d'abonnement exceptionnelles

- 3 mois au prix de 75€ au lieu de 95,10€
- 6 mois au prix de 143€ au lieu de 190,20€
- 12 mois au prix de 262€ au lieu de 380,40€



Bulletin de souscription

A renvoyer sous enveloppe affranchie à
Rossel & Cie - Service Clientèle - Rue de Coquelet 134 à 5000 Namur
 Tél. : 078/05.05.10 - Fax : 081/208.442

Oui, je souhaite souscrire un abonnement à domicile au journal Le Soir.

Je choisis l'offre suivante :

- 3 mois au prix de 75 € 6 mois au prix de 143 € 12 mois au prix de 262 €

Mes coordonnées (en majuscules, SVP) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ N° : _____ Bte : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. : _____ GSM : _____ Date de naissance : _____

E-mail : _____

Date : _____ Signature : _____

Vous souhaitez bénéficier d'un abonnement libraire (chèques-échange), contactez notre service clientèle au 078/05.05.10 (du lundi au vendredi de 8h 00 à 17h 00, le samedi de 9h 00 à 12h 00).

Offre exclusivement réservée aux nouveaux souscripteurs (nouveau nom, nouvelle adresse en Belgique uniquement). Votre abonnement est remboursable pendant la période légale de 14 jours. Non cumulable avec une autre promotion et valable jusqu'au 30/06/2011. Le traitement de vos données personnelles par Rossel & cie, pour gestion de clientèle et, le cas échéant, transfert à des tiers, est soumis à la loi sur la protection de la vie privée, autorisant notamment la consultation du registre public. Vous avez libre accès à ces données pour en demander, si nécessaire, la rectification ou la suppression. Parfois nous permettons à certaines sociétés de vous envoyer des offres susceptibles de vous intéresser. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, merci de cocher cette case .

LE SOIR

3741